

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 juin 2026
DÉLIBÉRATION n°2026-06-08

CREATION, COMPOSITION ET ATTRIBUTIONS DE LA « COMMISSION AIDES SOCIALES FACULTATIVES »

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-six, le dix juin à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT.
En exercice	Présents	Votants	
29	27	28 (dont 1 pouvoir)	
Quorum : 15			
Présents : RAULT Christophe, ANDRIEU Sylvie, AUGER Serge, BARREAU Catherine, BODET Philippe, BRILLOUET Jacky, BRUNIER Christian, DARNEL Chantal, DRAPEAU Myriam, GABET Steve, GENDRE Stéphane, JOURDAIN Jean-Michel, LEBOT Paul, LIPP Marie-Françoise, MOINDREAU Jean-Pierre, MORANT Marie-France, MOUEIX Serge, NICE Camille, PERRET Nathalie, PETOT Rozenn, POUYADOU Fabienne, RIVÉ Valérie, ROLAND Claudia, SABOURIN Brigitte, TOURRENC Georges, TOUVRON Didier, VANNELLE Alexandra (a reçu pouvoir de MAGINOT Pascal)			
Absents / excusés : DUFAITRE Stéphanie (absente excusée)			
Également présents à la réunion : Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Madame Lydia JADOT, Assistante administrative			
Secrétaire de séance : Madame Marie-France MORANT 		Auteur de l'acte : Monsieur Christophe RAULT, Président	
Convocation envoyée le : 03 juin 2026		Télétransmission en préfecture le : 16.06.26	
		N° : 017-200043479-20260610-2026-06-08-DE Date de publication sur le site Internet : 16.06.26	

CREATION, COMPOSITION ET ATTRIBUTIONS DE LA « COMMISSION AIDES SOCIALES FACULTATIVES »

Monsieur Christophe RAULT, Président, explique que le cadre d'intervention des aides facultatives peut être amené à évoluer en fonction de la politique d'aides facultatives du CIAS,

Monsieur Christophe RAULT, Président propose de créer une « commission Aides sociales facultatives » qui sera constituée d'un maximum de 13 administrateurs.

Cette commission sera chargée travailler sur cette thématique et de faire, si besoin, des propositions de modifications du règlement intérieur des aides facultatives au Conseil d'Administration.

Il rappelle que le règlement intérieur des aides facultatives vise à définir le cadre d'intervention du C.I.A.S et permet également de :

- Servir de base juridique aux décisions individuelles qui seront prises en la matière lors des commissions permanentes ; il devrait ainsi permettre d'assurer une équité de traitement entre les bénéficiaires ;
- Constituer un guide d'informations pratiques en direction des usagers afin de garantir leurs droits et préciser leurs devoirs.

Il s'adresse également aux élus, aux agents du C.I.A.S. ainsi qu'aux intervenants qui sont en relation avec les habitants en difficulté de la Communauté de Communes Aunis Sud : services sociaux, associations, établissements... Il permet ainsi à tous de connaître les modalités d'intervention du C.I.A.S. ainsi que ses domaines d'action.

Il fait part des candidatures de :

- Monsieur Christian BRUNIER
- Madame Myriam DRAPEAU
- Madame Stéphanie DUFAITRE
- Monsieur Stéphane GENDRE
- Madame Marie-France MORANT
- Monsieur Serge MOUEIX
- Madame Nathalie PERRET
- Madame Rozenn PETOT
- Monsieur Jacky BRILLOUET
- Madame Chantal DARNEL
- Monsieur Jean-Michel JOURDAIN
- Madame Marie-Françoise LIPP
- Monsieur Jean-Pierre MOINDREAU

Monsieur Christophe RAULT, Président propose de désigner ces membres de la commission à mains levées, ce que le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées
- Décide de créer la « commission Aides sociales facultatives »,
- Décide qu'elle sera constituée des administrateurs suivants :
 - Monsieur Christian BRUNIER
 - Madame Myriam DRAPEAU
 - Madame Stéphanie DUFAITRE
 - Monsieur Stéphane GENDRE

AR Prefecture

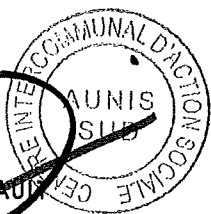
017-200043479-20260610-2026_06_08-DE
Reçu le 16/06/2026

- Madame Marie-France MORANT
 - Monsieur Serge MOUEIX
 - Madame Nathalie PERRET
 - Madame Rozenn PETOT
 - Monsieur Jacky BRILLOUET
 - Madame Chantal DARNEL
 - Monsieur Jean-Michel JOURDAIN
 - Madame Marie-Françoise LIPP
 - Monsieur Jean-Pierre MOINDREAU
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères, le 10 juin 2026

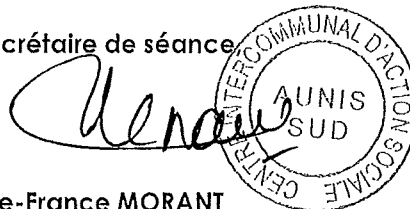
Le Président,

Monsieur Christophe BAUJOU



La secrétaire de séance

Marie-France MORANT



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télerecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

AR Prefecture

017-200043479-20260610-2026_06_08-DE
Reçu le 16/06/2026